

MINISTÈRE DES ARMÉES



ÉTAT-MAJOR

DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

Metz, le 17/01/2018
N° 500 256 / ARM/EMA/EMZD Metz/DIV .ADF/B..SEU/NP

Le général de corps d'armée Gilles LILLO,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise.

OBJET : communauté de communes Thelloise (60) – SCOT.

RÉFÉRENCE : lettre du 11/01/2018.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du président de la communauté de communes Thelloise les éléments visés aux articles L 132-2 et R 132-1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision de son SCOT.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'immeuble militaire dénommé « relais hertzien de Sainte-Geneviève » est implanté sur la commune de Sainte-Geneviève au lieudit « le clos boiteux » pour une superficie de 1151 m².

Par ailleurs, les communes suivantes sont grevées par les servitudes d'utilité publique relevant de ma compétence :

- Abbecourt, Noailles, Ponchon, Sainte-Geneviève et Villers-Saint-Sépulcre : PT2 – faisceau hertzien de Sainte Geneviève Maison blanche à Belleuse Le Gros Chêne – décret du 24/11/1989,
- Cavigny, Cires-lès-Mello, Foulangues, Mello et Ully-Saint-Georges : PT2 – faisceau hertzien de Sainte-Geneviève à Creil – décret du 30/05/2014,
- Cavigny, Sainte-Geneviève et Noailles : PT1 – centre radioélectrique de Sainte-Geneviève lieudit « la maison blanche » - décret du 17/11/1981,
- Cavigny, Noailles et Sainte-Geneviève : PT2 – centre radioélectrique de Sainte-Geneviève lieudit « la maison blanche » - décret du 17/11/1981,

.../...

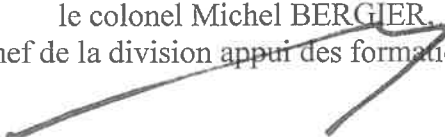
- Mortefontaine-en-Thelle et Sainte-Geneviève : PT2 – faisceau hertzien de Saint-Germain-en-Laye camp des Loges à Sainte-Geneviève maison blanche – décret du 27/11/1989.

- Angy, Berthecourt, Heilles, Hodenc l'Evêque, Hondainville, Mouchy-le-Châtel, Noailles, Ponchon et Saint-Sulpice : PT2 – liaison hertzienne Haramont à Neuville-Garnier – Mont-Florentin – décret du 16/06/1961.

Gestionnaire : direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - BP 70023 -57044 Metz cedex 1.

En conséquence, je souhaite être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce document d'urbanisme et désire recevoir le projet arrêté, pour avis.

Par délégation,
le colonel Michel BERGIER,
chef de la division appui des formations.



COPIES :
COMBdD Creil
USID Creil
DIRISI Metz